



GRIESHEIM
PRÈS-MOLSHEIM

Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du vendredi, 03 septembre 2021

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Le conseil municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

CONVENTION DE GESTION DE LA CANTINE GARDERIE AVEC L'ASSOCIATION DE LOISIRS EDUCATIFS ET DE FORMATION (ALEF)

Le conseil municipal

- Valide la convention de gestion de la cantine garderie pour la période du 01/09/2021 au 31/12/2021
- Autorise le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier

COTISATION AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal :

- décide de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-rhin la cotisation de 114,20€ pour l'adhésion d'un nouvel agent au Comité National d'Action Sociale et à la Garantie Obsèques pour la période du 01/09/2021 au 31/12/2021
- décide de verser la CSG-RDS de 3,74 € à l'URSSAF par l'intermédiaire de la fiche de paie de l'agent

INFORMATIONS DIVERSES :

- Rapport annuel 2020 du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn
- Fibre
- Panneaux photovoltaïques
- Application Panneapocket
- Maison Stiff : dossier en cours
- Travaux de voirie diverses rues : Rosheim, Asperges, Roses, entrée Bischoffsheim, entrée Altorf (?).



Le Maire,

Christophe FRIEDRICH